



SLRG SSS

# Vos nageurs sauveteurs

## Formulaire de demande de reconnaissance

### Informations personnelles

Nom:\*

Prénom:\*

Rue:\*

NPA/Localité:\*

Pays:\*

Date de naissance:\*

E-mail:\*

Téléphone:

N° SSS:

\*Champs obligatoires

### Reconnaissance demandée

Souhaitez-vous une reconnaissance pour un niveau de formation SSS particulier?

Oui (veuillez poursuivre ci-dessous!)

Non

Si oui: pour quel niveau de formation SSS avez-vous besoin d'une reconnaissance?

Niveau de base

[Brevet jeune sauveteur](#)

[Brevet Base Pool](#)

[Brevet Plus Pool](#)

[Brevet Pro Pool](#)

[Module lac](#)

[Module rivière](#)

[Module hypothermie](#)

[Cours BLS-AED-SRC-Comple](#)

Niveau cadre

[Formation de moniteur](#)

Remarques:

### Remarques

Veuillez nous adresser le formulaire de demande avec les documents suivants (en français, allemand, italien ou anglais):

- Attestation formation dans le domaine de la natation de sauvetage et/ou des premiers secours.
- Documents détaillés et officiels qui attestent les contenus et les conditions d'examen de la formation effectuée.

Les **frais pour la demande de reconnaissance** s'élèvent à **CHF 50.-**. La facture est envoyée directement au demandeur par e-mail.

En envoyant ce formulaire de demande, vous acceptez les dispositions relatives à la protection des données ci-jointes.

**Envoyer le formulaire à:** Service Desk SSS, [info@sss.ch](mailto:info@sss.ch)

**Important:** • Veuillez envoyer votre demande au moins 4 semaines avant de participer au cours !  
• Les éventuels frais de cours seront facturés séparément par l'organisateur de cours!



**SLRG SSS**

# Vos nageurs sauveteurs

## Pièce jointe

### Protection des données

Par votre demande de reconnaissance de vos formations initiales et continues, vous consentez à ce que la SSS utilise vos données (données personnelles, pratiques de paiement, etc.) à des fins d'exploitation ultérieure (publicité, refus d'inscription en raison d'une mauvaise pratique de paiement, etc.). Il vous est possible de vous désinscrire des listes de publicité par oral ou par écrit.

De plus, des informations concernant les reconnaissances pourront être communiquées à certains tiers (Office fédéral du sport, organisateurs indépendants de cours SSS, autres fédérations, etc.), dans les cas où la possession de formations faisant l'objet des reconnaissances constitue une condition de participation aux événements et cours de ce tiers. Les tiers disposant de droits seront contraints par la SSS de n'utiliser les informations listées ci-dessus qu'aux fins indiquées.